DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

THONON
agglomération

Plan Local d'Urbanisme
Commune de
CHENS-SUR-LEMAN

Document graphique du règlement
Révision

PLAN N°3	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000			

Conception:
Mireille EHRHARDT, Urbaniste
PLURIS
204, Avenue de Colmar
67100 STRASBOURG

B.E Dessin
InfoSIG Cartographie
10 Ter Avenue de Genève
74 000 ANNECY

Fond Cadastral
Origine Cadastre
Droits de l'Etat réservés
Diffusion DGFIP
2017

Mise à jour du bati

Edition cartographique n°6 du 22/02/2019

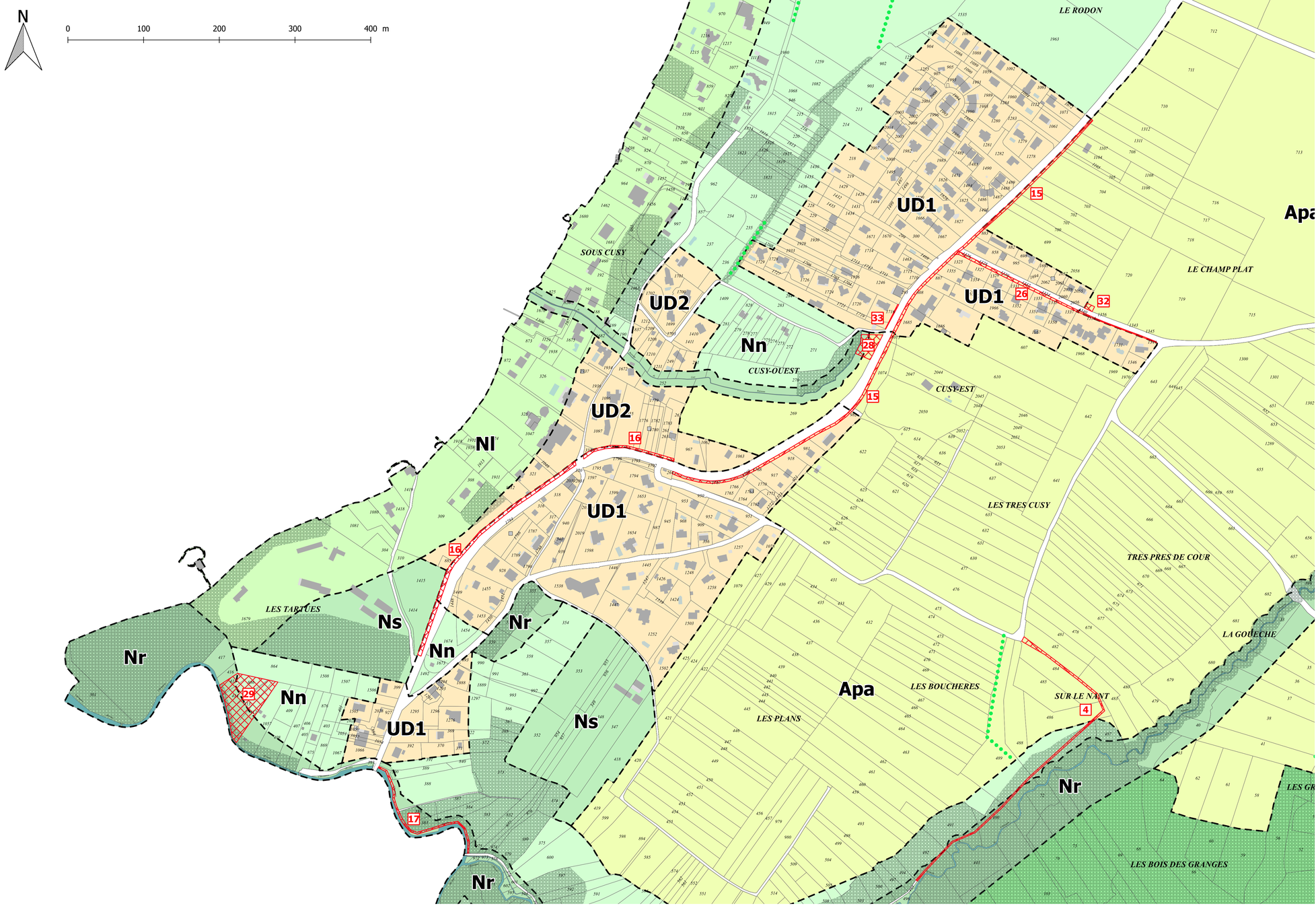

Légende

ZONES URBAINES

- UA - Zone urbanisée : noyaux anciens
- UB - Zone urbanisée à dominante d'habitat
- UC - Zone urbanisée à dominante d'habitat
- UD1 - Zone urbanisée à dominante d'habitat
- UD2 - Zone urbanisée à dominante d'habitat
- UE - Zone urbanisée à dominante équipements publics ou d'intérêt collectif

ZONES A URBANISER

- IAUa - Zone d'urbanisation future à court et moyen terme
- IAUb - Zone d'urbanisation future à court et moyen terme
- IAUc - Zone d'urbanisation future à court et moyen terme

ZONES AGRICOLES

- A1 - Zone agricole
- A2 - Zone Agricole
- Apa - Zone agricole à protéger

ZONES NATURELLES

- Nb - Zone naturelle : dominante boisée
- Nc - Zone naturelle : secteur mixte - constructions existantes
- Nd - Zone naturelle : habitats diffus
- Ne- Zone naturelle : installations publiques ou d'intérêt collectif
- Ngv - Zone naturelle : aire des gens du voyage
- Nl - Zone naturelle : bande de 100 m loi littoral
- Nle - Zone naturelle : bande des 100 m loi littoral - équipements publics
- Nn - Zone naturelle : espaces naturels
- Np - Zone naturelle : installations publiques ou d'intérêts collectif - parking relais
- Nr - Zone naturelle : risques et dominante humide
- Ns - Zone naturelle : installations sportives ou de loisirs

PRESCRIPTIONS

- Changement de destination des constructions existantes autorisée au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires de préservation de la diversité commerciale au titre de l'article R151-37 4°
- Haies et boisements protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme (article L121-7 du CU)
- Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Servitude Servitude au titre de l'article L151-41 du CU dernier alinéa
  - ER1 Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 1° du CU
  - ER2 Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 2° du CU
  - ER3 Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 3° du CU
- Constructions existantes ne figurant pas au plan cadastral
- Zones concernées par les servitudes de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU : UA, UB, UC, IAUa, IAUb et IAUc

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation des Opérations	Surface d'emprise approximative	Collectivité, services et organismes publics bénéficiaires	
1	Aménagement du carrefour de la route d'accès des Quatre Pauses	308 m²	Commune	ER1
2	Elargissement de la RD25 entre Messery et le chemin de la Pareuse pour la création d'une piste cyclable	1 255 m²	Commune	ER1
3	Aménagement du carrefour de la Route du Léman et de la rue de la Cave	49 m²	Commune	ER1
4	Création d'une liaison entre le chemin rural dit des Nants à celui d'Hermance	1 070 m²	Commune	ER1
5	Création d'un cheminement piéton entre le Chef Lieu et Tougues	874 m²	Commune	ER1
6	Elargissement de la rue des Chenettes pour création d'un cheminement piéton et d'une voie cyclable	973 m²	Commune	ER1
7	Elargissement de l'allée du Quart d'Amo	167 m²	Commune	ER1
8	Projet de renaturation du ruisseau des Léchères	15 424 m²	Commune	ER3
9	Elargissement de la RD250 entre Tougues et le carrefour de l'Eglise au chef-lieu pour la création d'une piste cyclable	2 886 m²	Commune	ER1
10	Création d'un cheminement piéton dans le vallon du ruisseau des Léchères	2 464 m²	Commune	ER1
11	Aménagement d'un parking-relais P+R	4 727 m²	Commune	ER2
12	Elargissement de la RD20 entre Véreitre et Tougues pour la création d'une piste cyclable	2 912 m²	Commune	ER1
13	Aménagement de la rue des Chênettes	216 m²	Commune	ER1
14	Elargissement de la route de Véreitre pour la création d'un cheminement piéton et d'une piste cyclable	352 m²	Commune	ER1
15	Elargissement de la RD25 entre Véreitre et Chens-le-Pont pour la création d'une piste cyclable	2 281 m²	Commune	ER1
16	Elargissement de la route d'Hermance	1 877 m²	Commune	ER1
17	Aménagement d'un chemin piéton le long des berges de l'Hermance entre la poste frontière et le pont des Nants	472 m²	Commune	ER1
18	Elargissement de la RD20 (Route du Lac) entre Véreitre et Douvaine pour la création d'une piste cyclable	2 036 m²	Commune	ER1
19	Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage	1 803 m²	Symagev	ER2
20	Elargissement de la voie de Pré Rive	624 m²	Commune	ER1
21	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit "Les Champs Courbes"	8 933 m²	Commune	Servitu
22	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit "Pré Bois"	2 999 m²	Commune	ER2
23	Aménagement d'une noue de rétention / infiltration des eaux pluviales	810 m²	Commune	ER2
24	Aménagement d'une noue de rétention / infiltration des eaux pluviales	708 m²	Commune	ER2
25	Aménagement de la rue des Rossets	119 m²	Commune	ER1
26	Elargissement de la route de Collongette	728 m²	Commune	ER1
27	Création d'une liaison entre le chemin de Sous-Cusy et la route de Saint-Joseph	640 m²	Commune	ER1
28	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit "Cusy-Est"	712 m²	Commune	ER2
29	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit "Les carelles"	3 567 m²	Commune	ER2
30	Aménagement d'un bassin de pré-traitement des eaux pluviales au lieu-dit "Beauregard"	11 180 m²	Commune	Servil
31	Zone de regroupement et de collecte des ordures ménagères au lieu-dit "Les Rossets Est"	234 m²	Commune	ER2
32	Zone de regroupement et de collecte des ordures ménagères au lieu-dit "Les Agres Est"	80 m²	Commune	ER2
33	Aménagement de la route d'Hermance	65 m²	Commune	ER1
34	Aménagement au chemin des Dégnières	53 m²	Commune	ER1
35	Aménagement de la route des Peupliers	41 m²	Commune	ER1
36	Aménagement du chemin des Croisets	405 m²	Commune	ER1
37	Aménagement du chemin des Croisets	63 m²	Commune	ER1